

Informations de base	
2008/2094(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007 Subject 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	VIRRANKOSKI Kyösti (ALDE)	13/12/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2869	2008-05-26
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/04/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0203 	Résumé
26/05/2008	Publication du projet de budget du Conseil	09904/2008	Résumé
26/05/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		
29/05/2008	Vote en commission		Résumé
30/05/2008	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0203/2008	
04/06/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/06/2008	Décision du Parlement	T6-0243/2008	Résumé
05/06/2008	Résultat du vote au parlement		
05/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		
05/08/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2094(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/61864

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE405.929	13/05/2008	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0203/2008	30/05/2008	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0243/2008	05/06/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	09904/2008	26/05/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0203 	15/04/2008	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2008/0607 JO L 208 05.08.2008, p. 0151	Résumé

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 05/06/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 612 voix pour, 13 contre et 10 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 4/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Kyösti VIRRANKOSKI (ALDE, FI), au nom de la commission des budgets.

Dans la foulée, le Parlement rappelle que ce projet de budget visait uniquement à inscrire dans le budget 2008, l'excédent de l'exercice 2007, soit **1.528.833.290 EUR**. Cet excédent était principalement dû à un sur-enregistrement en recettes de 72.957.868 EUR et à une sous-exécution des dépenses de 1.579.386.212 EUR, ainsi qu'à un solde négatif des échanges monétaires de l'ordre de -123.510.791 EUR.

Le Parlement indique enfin que, par rapport aux années précédentes, la sous-exécution des crédits de paiement a été réduite.

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 05/06/2008 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/607/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2008 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 5 juin 2008 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à inscrire dans le budget 2008, l'excédent budgétaire de l'exercice 2007, soit **1.528.833.290 EUR**.

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 26/05/2008 - Projet de budget du Conseil

Le 16 avril 2008, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 4 au budget général 2008 concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice 2007.

L'exécution de l'exercice budgétaire 2007 indique un **excédent de 1.528.833.290 EUR** qui résulte:

a) d'un sur-enregistrement des recettes (72.957.868,80 EUR) qui est ventilé, par titre, de la manière suivante:

1. Ressources propres: - 44.213.023,09 EUR ;
3. Excédents, soldes et ajustements: - 1.803.949,63 EUR ;
4. Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes communautaires: - 17.788.979,58 EUR ;
5. Recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions: 64.174.769,55 EUR ;
6. Contributions et restitutions dans le cadre des accords et programmes communautaires: 21.846.419,43 EUR ;
7. Intérêts de retard et amendes: 34.275.928,78 EUR ;
8. Emprunts et prêts: 8.351.122,22 EUR ;
9. Recettes diverses: 8.115.581,12 EUR.

b) d'une sous-exécution de crédits de paiement (**1.579.386.212,59 EUR**) qui se répartit comme suit par rubrique du cadre financier:

1. Croissance durable: 496.303.313,18 EUR ;
2. Conservation et gestion des ressources naturelles: 414.237.722,81 EUR ;
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice: 151.134.747,57 EUR ;
4. L'UE en tant que partenaire mondial: 303.712.113,70 EUR ;
5. Administration (toutes institutions): 213.998.315,33 EUR.

c) d'un solde négatif des échanges monétaires (- **123.510.791,35 EUR**).

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget général.

Le 26 mai 2008, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 4/2008, tel que proposé par la Commission et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. 9904/08 ADD 1).

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 15/04/2008 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif 4 (APBR) au budget général de l'Union pour l'exercice 2008, en vue de budgétiser l'excédent budgétaire de 2007.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif n° 4/2008 vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007.

Cet excédent se monte à 1.528.833.290 EUR (si l'on exclut le solde net vis-à-vis de l'AELE-EEE) et devra être inscrit au budget 2008.

L'enregistrement de l'excédent peut être analysé de la manière suivante:

- Recettes de l'exercice : 117.562.980.129,91 EUR
- Paiements sur crédits de l'exercice : -113.027.971.812,19 EUR
- Crédits de paiement reportés à l'exercice N+1 : -3.114.011.336,73 EUR
- Crédits AELE reportés de l'exercice : -2.103.751,46 EUR
- Annulation de crédits inutilisés reportés de l'exercice N-1 : 246.263.210,47 EUR
- Différences de change de l'exercice : -123.510.791,35 EUR
- **Résultat de l'exécution du budget 2007 : 1.541.645.648,65 EUR**

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE. Cette diminution globale pour chaque État membre sera également influencée par la mise à jour des prévisions relatives aux ressources propres (RPT, TVA et RNB), y compris celle du montant de la correction britannique.